



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 février 2025

Engagement collectif pour améliorer la qualité nutritionnelle des produits alimentaires et la santé de tous

Dès 2025, la Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, la Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le Ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins lancent une vaste démarche collective pour améliorer la qualité nutritionnelle et la durabilité de l'offre alimentaire afin d'assurer la santé de tous et la souveraineté alimentaire

Engageons-nous pour des produits alimentaires sûrs, sains, durables et de qualité !

Aujourd'hui en France, encore **un adulte sur deux et près d'un enfant sur cinq est en situation de surpoids ou d'obésité**, avec des conséquences notamment en termes de santé cardio vasculaire et de diabète. Dans ce contexte, il est urgent de renforcer notre action collective afin d'améliorer la santé de tous. On le sait depuis plusieurs décennies, **adopter une alimentation équilibrée, pauvre en sucres, sel et gras, et riche en fibre, constitue un facteur essentiel pour grandir et vieillir en bonne santé, en réduisant notamment le risque de développer une maladie chronique.**

Par ailleurs il convient de soutenir les produits durables et de qualité pour assurer une juste rémunération de nos agriculteurs.

C'est en ce sens que les ministères chargés de l'agriculture et de la santé agissent depuis de nombreuses années afin d'améliorer l'état nutritionnel de la population à travers la mise en œuvre du Programme national nutrition santé (PNNS) et le Programme national pour l'alimentation (PNA) et la mobilisation de différents leviers comme l'éducation à l'alimentation.

Face aux enjeux agricoles, environnementaux et sanitaires que nous connaissons, il est désormais essentiel d'accélérer la **transition vers des systèmes alimentaires sains et durables favorisant la souveraineté alimentaire**.

Engager une transition ambitieuse vers une offre alimentaire plus durable et favorable à la santé

Agir pour une meilleure santé de l'ensemble de la population tout en réduisant les inégalités sociales passe par une **amélioration de l'offre alimentaire**.

Par conséquent, le Gouvernement souhaite engager une transition ambitieuse afin de garantir l'accès à tous à des aliments de meilleure qualité nutritionnelle et issus de modes de production durables et de qualité. Les pouvoirs publics sont attachés à assurer plus de transparence sur la qualité de l'offre alimentaire et ce dans une démarche collective et partenariale avec l'ensemble des acteurs de la filière agroalimentaire.

« Ensemble, nous nous engageons à construire de nouveaux accords collectifs de filière avec les producteurs, les transformateurs, les industriels, les distributeurs, la restauration, les professionnels de santé, pour améliorer la qualité nutritionnelle et la durabilité de l'offre alimentaire. Par des actions concertées et une volonté commune, nous visons à offrir à tous des produits plus sains, durables et de qualité pour adopter une alimentation équilibrée », soulignent Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et Yannick Neuder, ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins.

Une démarche ambitieuse pour améliorer la qualité nutritionnelle et la durabilité des produits à travers des accords collectifs

Offrir aux consommateurs des produits alimentaires plus sains et durables nécessite de poursuivre les efforts de la filière agroalimentaire **pour une amélioration substantielle de la composition des produits, de la durabilité et de la qualité des modes de production**. Pour cela, les ministères chargés de la santé et de l'alimentation lanceront dès cette année un nouveau **dispositif d'accords collectifs** afin que les professionnels s'engagent collectivement, en métropole et dans les territoires ultramarins, à **réduire progressivement les teneurs en sel, sucres, gras et augmenter celle en fibres** dans certaines familles de produits, et répondre ainsi aux enjeux de santé tout en préservant les propriétés sanitaires et gustatives des produits.

Les accords collectifs avec les filières, ça marche !

Au Salon international de l'agriculture en 2022, les professionnels de la filière de la boulangerie ont signé un accord collectif dans lequel ils se sont engagés à réduire progressivement la teneur en sel dans les pains.

Quels résultats ?

- **25 %** de sel dans le pain courant depuis 2015
- **18 %** de sel dans le pain complets et céréales depuis 2009
- **10 %** de sel dans les pains de mie depuis 2019

Comment ?

Les pouvoirs publics **ont d'ores et déjà identifié des catégories d'aliments sur lesquels agir en priorité**. Des concertations seront lancées prochainement avec les professionnels afin de conclure des accords collectifs dans lesquels ils s'engageront à respecter **des taux maximaux en sel, sucres, gras ou bien minimaux en fibres** ainsi que des engagements relatifs à la durabilité et la qualité des produits.

Par où commencer ?

La consommation excessive de **produits alimentaires riches en sucres** constitue un des facteurs de risque important de **l'obésité** et des maladies chroniques, notamment chez les enfants et adolescents. Il est donc essentiel de poursuivre un travail collectif et ambitieux d'amélioration des recettes avec une réduction progressive mais significative des teneurs en sucres des produits. En ce sens, les professionnels de la filière boulangerie-viennoiserie-pâtisserie ont déjà indiqué entamer des travaux de réduction des teneurs en sucre.

Quelle ambition ?

Améliorer la qualité de l'alimentation en signant un accord collectif par an : telle est l'ambition que les ministères chargés de la santé et de l'alimentation souhaitent fixer à la filière agroalimentaire !

Les travaux débiteront dès ce début d'année avec les industriels notamment pour réduire **le sel, le sucre et le gras de nos aliments**.

Contacts presse

Secrétariat presse et communication

**Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités
et des Familles**

Cabinet de Mme Catherine VAUTRIN

Tél : 01.87.05.97.62

Mél : sec.presse.tssf@social.gouv.fr

14, avenue Duquesne
75007 Paris

Service de presse

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Cabinet de Mme Annie GENEVARD

Tél : 01.49.55.59.74

Mél : cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

78, rue de Varenne
75007 Paris

Secrétariat presse et communication

Ministère chargé de la Santé et de l'Accès aux soins

Cabinet de M. Yannick NEUDER

Tél : 01.87.05.97.89

Mél : sec.presse.sas@sante.gouv.fr

14, avenue Duquesne
75007 Paris